



BAIGORRIKO HERRIA

COMMUNE DE  
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

# Compte rendu du Conseil Municipal du 09.04.2021

Date de convocation : 02/04/2021

Séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel Coscarat, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : Jean-Michel Coscarat, Annie Juantorena, Bernadette Mousquès, Marie-Agnès Haristoy, Isabelle Arangoits, Maddalen Dupuy, Hélène Deguiraud, Sandrine Mercapide, , Daniel Ithurburua, Betti Bidart, Betti Olçomendy, Frantxo Mocho, Sébastien Clauzel, Jean-Paul Bibes

Absent représenté (1) : Antton Curutcharry a donné mandat à Daniel Ithurburua

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bibes

Assistent également Cécile Larue, secrétaire générale et Joanes Laco, Trésorier Centre Finances Publiques de St Etienne de Baigorry

Début : 20:30

## Ordre du jour :

N° ordre	Ordre du Jour	Vote
0	<b>Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/03/2021</b>	Unanimité
1	<b>Approbation comptes administratifs 2020</b> M.Laco indique que le ratio d'endettement de 0,77 pour notre commune montre que la situation financière est saine, par rapport à un seuil théorique d'alerte si supérieur à 1,24 (ratio d'endettement = emprunts/produits de fonctionnement)	Unanimité
2	<b>Approbation comptes de gestion 2020</b> <b>Budget de fonctionnement : recettes de 1 998 088.41 euros pour 1 442 118.86 € de dépenses soit un résultat positif de 555 969,55 euros</b> <b>Budget d'investissement : recettes de 1 413 731,59 € pour 1 132 041.87 € de dépenses soit un résultat positif de 281 689,72 euros</b>	Unanimité

<b>3</b>	<b>Affectation des résultats 2020</b>		
	<b>Commune de Baigorri</b>	Un excédent de fonctionnement de	555 969.55
	<b>Lotissement Geltoki</b>	Un excédent reporté de	597 609.50
		Un excédent de fonctionnement de	25 832.07
	<b>Commune de Baigorri</b>	Un excédent reporté de	0.00
		<b>Soit un excédent cumulé de :</b>	<b>1 179 411.12</b>
	<b>Lotissement Geltoki</b>	Un excédent d'investissement de :	281 689.72
		Un déficit d'investissement reporté de :	778 464.15
		Un déficit des restes à réaliser de :	291 618.00
	<b>DECIDE d'affecter</b>		
		Un déficit d'investissement de	0.00
		Un déficit d'investissement reporté de :	25 831.33
		<b>Soit un déficit de financement de</b>	<b>814 223.76</b>
		<b>le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :</b>	<b>1 179 411.12</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>COMPLEMENTAIRE EN RESERVE 1068</b>	814 223.76	
<b>RESULTAT</b>	<b>REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	365 187.36	
<b>RESULTAT</b>	<b>D'INVESTISSEMENT REPORTE(001)</b>	522 605.76	
<b>4</b>	<b>Votes Budgets primitifs 2021</b>		
	<b>Budget de fonctionnement : recettes prévues pour 1 752 761,23€, dépenses prévues pour 2 117 948.59€</b>		Unanimité
<b>Budget d'investissement : 1 717 642.76 € de recettes prévues pour 903 419 € de dépenses prévues</b>			

	<b>Avec les reports d' excédent, de déficit et les restes à réaliser, le budget 2021 s'établit à 2 117 948.59 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 1 845 685.76 € en dépenses et en recettes d'investissement</b>	
<b>5</b>	<p><b>Fixation des taux d'imposition</b></p> <p>Pour compenser une partie des baisses de dotations de l'Etat (249 000 euros en 2020 contre 309 000 euros en 2016) et maintenir un bon niveau d'investissement, il est proposé d'augmenter les taux des taxes foncières</p> <p><b>Taux taxe foncière Bâti</b> : part communale de 14,83% à 15,53% (Moyenne nationale des communes comparables 15,41 %)</p> <p>A noter que le taux affiché va désormais englober la part départementale de 13,47%, soit 29% au total. Cette mesure est destinée à compenser la suppression de la Taxe d'habitation pour les communes.</p> <p><b>Taux taxe foncière Non bâti</b> : part communale de 37,70% à 38% (Moyenne nationale des communes comparables 43,64%)</p>	Unanimité
<b>6</b>	<p><b>Station Trail : participation des communes de Banca, Aldudes et Urepel</b></p> <p>Acceptation des communes à hauteur de 500 euros chacune</p>	Unanimité
<b>7</b>	<p><b>Approbation devis Alaman étude faisabilité maison Cuburu</b></p> <p>Pour 2 000 euros HT</p>	Unanimité
<b>8</b>	<p><b>Convention SDEPA Eclairage Public</b></p> <p>Maintenance curative des pannes d'éclairage public pour l'année 2021 Comprend également une mise à jour du diagnostic général de tous les points lumineux.</p>	Unanimité

Questions diverses

Fin : 22 :30

Compte-rendu affiché conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales

